

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 05/09/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036533																																																																												
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																													
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																																																																													
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) majeure(s) 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé, ARG,ARD. 4.1.1.a.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite, AVG. 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD. 6.2.1.a.2. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures, G,ARG.																																																																													
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S013S227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE	Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD. 3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement 4.4.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise), D. 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, AVG,AVD,ARG,ARD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, ARG,AVD,D,G.																																																																													
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 013S1363 SIGNATURE :																																																																														
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																														
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GH-211-QN (F) 21/07/2022 21/07/2022 (Date de 1 ^{ère} mise en circulation)																																																																														
Marque Désignation commerciale RENAULT MASTER																																																																														
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre VF1MA000769304170 N1 CTTE																																																																														
Type/CNIT Énergie N10RENCTD83D476 GO																																																																														
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																														
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 112073	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																													
MENTIONS LÉGALES - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align:center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+1.9m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">2%</td> <td colspan="2">10%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">1377daN</td> <td colspan="2">913daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>463daN</td> <td>471daN</td> <td>303daN</td> <td>280daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">2%</td> <td colspan="2">8%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>463daN</td> <td>471daN</td> <td>303daN</td> <td>280daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 50%):</td> <td colspan="4">66%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 20%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.53m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td colspan="4">-4.0%</td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant(-3,5% a -1,0%)</td> <td>-2.0%</td> <td colspan="3">-2.1%</td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIERE		G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+1.9m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		10%		Forces verticales :	1377daN		913daN		Frein de service :					Forces de freinage :	463daN	471daN	303daN	280daN	Déséquilibre (<20%):	2%		8%		Forces de freinage (efficacité) :	463daN	471daN	303daN	280daN	Taux d'efficacité (≥ 50%):	66%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 20%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.53m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4.0%				Feux de brouillard avant (-3,5% a -1,0%)	-2.0%	-2.1%		
	AVANT		ARRIERE																																																																											
	G	D	G	D																																																																										
Ripage (-8 à + 8m/km):	+1.9m/Km																																																																													
Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		10%																																																																											
Forces verticales :	1377daN		913daN																																																																											
Frein de service :																																																																														
Forces de freinage :	463daN	471daN	303daN	280daN																																																																										
Déséquilibre (<20%):	2%		8%																																																																											
Forces de freinage (efficacité) :	463daN	471daN	303daN	280daN																																																																										
Taux d'efficacité (≥ 50%):	66%																																																																													
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 20%																																																																														
Emissions à l'échappement :																																																																														
Opacité des fumées (0.53m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																														
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4.0%																																																																													
Feux de brouillard avant (-3,5% a -1,0%)	-2.0%	-2.1%																																																																												